

Achats publics responsables du bois sous toutes ses formes : les collectivités locales peuvent agir pour la préservation des forêts !

Sommaire

Sommaire	1
Mot d'accueil	2
Carole FONTA	2
Présidente FSC France	2
Introduction des enjeux	2
Jonathan LENGLET	2
Ingénieur des ponts eaux et forêts AgroParis Tech – Docteur en géographie	2
Table ronde	4
Table ronde animée par Aurélien SAUTIERE, Directeur FSC France	4
I) Les enjeux : Pourquoi les collectivités locales jouent un rôle important pour préserver les forêts grâce à leurs achats responsables ?	4
II) Les actions : comment les collectivités locales s'organisent-elles ? Quelles stratégies ? Quelles actions concrètes ?	6
III) Les orientations à venir : quelles pistes de travail, quels outils pour des stratégies d'achat performantes à moyen-long terme ?	8
Conclusion	10
Aurélien SAUTIERE	10
Directeur FSC France	10

Mot d'accueil

Carole FONTA

Présidente FSC France

Bonjour à tous.

FSC est un label de gestion responsable des forêts gouverné par ses membres : des ONG et associations environnementales, des entreprises de la filière bois, des syndicats de travailleurs et des représentants des peuples autochtones. C'est ce qui fait sa force et ses spécificités.

Notre label définit des normes de gestion forestière volontaires que les forestiers certifiés doivent appliquer. Il permet aussi d'assurer une traçabilité, des forêts jusqu'au consommateur final, comme par exemple les collectivités locales.

En France nous révisons actuellement notre référentiel de gestion forestière avec tous les acteurs concernés pour :

- L'adapter aux enjeux et réalités du changement climatique ;
- Intégrer les demandes des citoyens pour une meilleure préservation des valeurs environnementales et sociales des forêts ;
- Et en faciliter l'application par les gestionnaires forestiers afin qu'ils soient toujours plus nombreux à nous rejoindre.

À ce jour, notre association travaille surtout à destination des entreprises privées. En demandant des produits certifiés, celles-ci permettent en effet d'orienter les marchés vers des pratiques plus vertueuses et augmentent ainsi le nombre de forêts certifiées.

Aujourd'hui, les collectivités locales concentrent leurs actions sur les forêts de leur territoire. Or elles peuvent faire bien plus et jouer un rôle central pour préserver les forêts dans le cadre des politiques d'achats responsables. Il s'agit pour nous de les aider à en prendre conscience et de leur proposer des pistes d'actions concrètes.

C'est l'objet de ce webinaire qui vise à explorer des premières pistes de réflexion sur ce sujet afin, nous le souhaitons, de créer une prise de conscience et un mouvement collectif avec les ONG et les acteurs de la filière. « On va plus vite seul mais on va plus loin ensemble » !

Nous avons 3 enjeux principaux : comment faire en sorte que les collectivités locales utilisent plus de bois local, de bois responsable issu de forêts bien gérées, d'ici ou d'ailleurs, et tout cela avec les limites imposées par le cadre du droit des marchés publics.

Enfin, ce webinar est organisé grâce au soutien du WWF France et en partenariat avec le Comité 21 et les Eco-maires que je tiens à remercier pour cela.

- Pour plus d'informations, visitez le [site internet de FSC France](#)

Introduction des enjeux

Jonathan LENGLET

Ingénieur des ponts eaux et forêts AgroParis Tech – Docteur en géographie

La forêt et la filière bois sont en profonde mutation, notamment du fait du changement climatique et des questions qui se posent sur la pérennité de la ressource et des activités associées, mais aussi des opportunités qui s'ouvrent, en lien avec la bioéconomie.

Les enjeux de relocalisation et de développement territorial sont au cœur des questionnements. Par ailleurs, la volonté de se réapproprier des leviers d'action et de s'autonomiser fait des collectivités un acteur central.

Les collectivités forestières détiennent près de 3 millions d'hectares forestiers, soit 16 % de la forêt française. Cependant, la question des achats et de la construction bois concerne toutes les collectivités, quelles qu'elles soient. Les collectivités sont à la fois propriétaires de forêts, vendeuses de bois, utilisatrices de bois et garantes de l'équilibre économique et social du territoire.

En ce qui concerne la construction, l'utilisation du bois est encouragée par les politiques publiques. A cet égard, les clients sont de plus en plus attentifs à l'origine des bois utilisés. Cependant, le développement de la construction en bois risque de provoquer une augmentation des importations.

Certains organismes ont essayé de quantifier les retombées positives de l'utilisation de bois local pour le territoire.

Dans ce contexte, la question des achats bois est centrale pour les collectivités. Comment s'assurer de l'origine des bois ? Comment mettre en place des circuits courts ? Sur quelles garanties environnementales est-il possible de s'appuyer ?

La commande publique est un levier puissant de développement territorial et de développement de la filière bois. Cependant, l'article 6 du Code des marchés publics précise que « *les spécifications techniques ne peuvent pas faire mention d'un mode ou procédé de fabrication particulier ou d'une provenance ou origine déterminée* ». De ce fait, un certain nombre d'organisations se sont mobilisées, pour proposer des outils visant à accompagner les collectivités qui souhaiteraient développer l'utilisation de bois local (mise à disposition de la matière première, marché à corps d'état séparés, produit certifié).

Pour les collectivités, cinq critères permettent de favoriser l'utilisation du bois local et durable dans la construction :

- Maximiser le volume de bois dans les projets ;
- Privilégier l'origine locale des bois ;
- Privilégier les entreprises locales ;
- Développer des solutions techniques pour les bois locaux ;
- Encourager la gestion durable des forêts.

Les collectivités sont à l'avant-garde s'agissant de l'utilisation et de l'achat responsable des produits bois, parce qu'elles peuvent servir de lieu d'expérimentation et agir comme des vitrines. Ainsi, elles contribuent à une montée en compétence collective.

J'identifie néanmoins quelques points d'attention. D'abord, il n'est pas aisé de définir le « local ». Ensuite, les collectivités doivent endosser la responsabilité des succès comme des échecs. Par ailleurs, l'enjeu doit être de créer du lien et de la circulation, localement et entre les territoires. Des opportunités existent pour initier un travail sur les ressources locales, notamment sur la valorisation des feuillus. Il convient également de veiller à inclure le bois et la forêt dans une politique de développement territorial plus large.

Aurélien SAUTIERE

Quelle est la part de bois français utilisé dans la construction en France ?

Jonathan LENGLET

Il n'est pas facile de la quantifier objectivement.

Table ronde

Table ronde animée par Aurélien SAUTIERE, Directeur FSC France

Ont participé à cette table ronde :

Pierre CANNET, Directeur du plaidoyer, WWF France

Jacques CHARRON, Maire de Vatteville-la-Rue, Président de l'Union régionale des collectivités forestières de Normandie (FNCOFOR)

Bettina LAVILLE, Présidente du Comité 21

Maud LELIEVRE, Directrice générale des Eco-maires et Présidente de l'UICN France

Marie ATINAULT, Vice-Présidente en charge des transitions et innovations écologiques et des déchets de la Métropole Rouen Normandie

Florentin LETISSIER, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la trajectoire zéro déchet

Hélène CRUYPENINCK, Vice-Présidente de RESECO, Adjointe à l'Environnement et aux Espaces verts à la Ville d'Angers – Conseillère communautaire à Angers Loire Métropole

I) Les enjeux : Pourquoi les collectivités locales jouent un rôle important pour préserver les forêts grâce à leurs achats responsables ?

Pierre CANNET

Le WWF place la capacité de la Terre à faire face à nos prélèvements au cœur de son action. Cet enjeu est central s'agissant du bois.

Je rappelle que 40 % du carbone terrestre est stocké dans la végétation et les sols des forêts. La forêt, qui abrite une importante biodiversité, nécessite d'être protégée. Pourtant, elle est en déclin.

Le WWF recommande aux collectivités d'intégrer la forêt dans la réflexion sur les territoires vivants, en s'interrogeant sur l'impact local de leurs actions et leur impact plus lointain.

Le WWF a publié plusieurs baromètres permettant d'évaluer l'implication des collectivités, notamment un sur le bois et un autre sur le papier. Ils peuvent guider l'action des collectivités.

- Voir le baromètre « [Évaluation de la politique papier des organisations publiques](#) », WWF, 2018
- Voir le baromètre « [La première évaluation de la politique bois des collectivités publiques](#) », WWF, 2015

16 % des forêts appartiennent aux collectivités locales et 10 % du PIB français dépend de la commande publique. Parallèlement, les villes représentent plus de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre. A cet égard, les collectivités détiennent un levier considérable.

- Voir le rapport « [Le défi climatique des villes](#) », WWF, 2018

En outre, les politiques publiques des collectivités locales peuvent constituer une réponse aux attentes de leurs administrés. Selon une enquête de l'ONF menée en février dernier, 75 % des personnes interrogées sont préoccupées par la question des forêts en France.

La crise sanitaire a remis l'enjeu de relocalisation au cœur du débat, mais consommer « local » n'est pas nécessairement synonyme de consommer « durable ». Nous avons donc une responsabilité vis-à-vis des forêts françaises, pour préserver leur bon état écologique.

Selon nous, produire avec plus de naturalité et de biodiversité est économiquement possible et utile, pour bénéficier d'une production de bois de qualité et d'autres services qui dépendent des forêts. A ce titre, il est important de travailler en transversalité.

Aurélien SAUTIERE

Quelles actions est-il possible de mettre en place, Monsieur Charron ?

Jacques CHARRON

Le réseau des COFOR a été créé en 1930, pour sensibiliser, former et accompagner les élus locaux, que ceux-ci soient propriétaires, aménageurs ou seulement sensibles à la présence du bois dans les constructions et les aménagements. En Normandie, nous avons mis en place un réseau de correspondants dans les communes, lesquels sont nos interlocuteurs. Nous les sensibilisons à l'utilisation de bois local dans la construction et nous leur proposons des formations pour intégrer les enjeux liés au bois dans les documents d'urbanisme, connaître le foncier forestier ou encore accueillir le public en forêt. Ainsi, nous voulons mettre en évidence la multifonctionnalité de la forêt et les multiples usages du bois.

Le réseau a développé quatre marques, dans une démarche de traçabilité (Bois des Alpes, par exemple). De plus, nous proposons des guides relatifs aux marchés publics.

Il est important de développer du lien, de constituer des réseaux et de créer une habitude d'utilisation des bois. Les acteurs doivent être familiarisés avec cet enjeu.

Le lien entre les différents opérateurs est aussi un facteur permettant de faciliter l'usage du bois local.

Aurélien SAUTIERE

Comment le Comité 21 travaille-t-il sur la biodiversité et les forêts ?

Bettina LAVILLE

Le Comité 21 est un réseau multi-acteurs, qui travaille en faveur du développement durable. Nous comptons parmi nos membres des communes et des industriels.

Selon moi, la politique publique n'est pas suffisamment forte en ce qui concerne le secteur du bois et des forêts. Ainsi, par manque de moyens et d'attention des pouvoirs publics, je constate que la qualité des prestations de l'ONF décroît depuis des années, alors que ce devrait être le contraire. Par ailleurs, la loi Climat-Résilience n'a intégré les forêts qu'après une pression importante des communes forestières. Enfin, les textes réglementaires (Code forestier, Codes des marchés publics) sont obsolètes, puisqu'ils ne prennent pas en compte l'enjeu du réchauffement climatique.

Le Comité 21 conseille les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Nous essayons donc de les sensibiliser au fait que les forêts doivent faire partie des documents d'urbanisme, même si elles appartiennent à des propriétaires privés.

Le Comité 21 milite pour une grande loi sur l'adaptation, car la partie « adaptation » de la loi Climat-Résilience est insuffisante. Une feuille de route a été publiée en décembre 2020 par le ministère de l'Agriculture sur l'adaptation des forêts au changement climatique. Elle contient des pistes intéressantes pour privilégier les forêts françaises, qui se sont concrétisées par des appels à manifestation d'intérêt dans le cadre du plan de relance. Cependant, la législation n'est qu'une législation de réaction et non pas de prévention. Une action plus dynamique en matière de forêts, de précieux puits de carbone, est indispensable.

Aurélien SAUTIERE

Quelles sont les actions des Eco-maires sur le sujet des forêts ?

Maud LELIEVRE

La possibilité de mettre en place des filières locales est un enjeu important pour les collectivités, mais je pense qu'il faut travailler sur le droit à l'expérimentation du point de vue des marchés publics, notamment s'agissant de l'achat et de la préférence locale.

Par ailleurs, les collectivités veulent obtenir des garanties lorsqu'elles choisissent de construire en bois. Les outils existants permettent, certes, une traçabilité économique, mais par une traçabilité sociale et environnementale. Les collectivités ont notamment besoin de garanties s'agissant de la déforestation importée ou de la préservation des vieilles forêts. Les collectivités locales sont aujourd'hui parties prenantes de la préservation de la biodiversité.

II) Les actions : comment les collectivités locales s'organisent-elles ? Quelles stratégies ? Quelles actions concrètes ?

Marie ATINAULT

La Métropole Rouen Normandie connaît bien ses forêts, car la forêt couvre une partie importante de son territoire. La forêt fait tout simplement partie intégrante de notre environnement. Depuis une dizaine d'années, nous sommes engagés dans une démarche de charte forestière de territoire.

Nous sommes attentifs à la nécessité d'exploiter convenablement la forêt et de veiller à son évolution et à sa conservation. Il convient de trouver le juste équilibre entre exploitation et préservation. Or la certification fait partie des clés pour trouver cet équilibre.

Nous avons élaboré des documents-cadres, pour que nos ambitions deviennent systémiques et perdurent au-delà des échéances politiques. La charte forestière de territoire, dont la quatrième mouture vient d'être adoptée, est le premier de ces documents. Celle-ci contient plusieurs actions en liant avec la nécessité de faire évoluer les modes de gestion, pour plus de certification, et de faire évoluer la commande publique de la Métropole (dont le budget d'investissement atteignait 240 millions d'euros en 2020) et des communes membres. Ainsi, l'une des actions de la charte forestière de territoire consiste à « développer la certification forestière sur le territoire de la charte ». Cette action, menée en partenariat avec le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande, répond à une forte attente des consommateurs. Nos communes ont cependant besoin d'être guidées en la matière. De façon générale, nous devons être attentifs à la manière dont nous communiquons, afin que la certification ne passe pas pour une opération de *greenwashing*.

- Voir la [Charte forestière de territoire de la Métropole](#), Métropole Rouen Normandie, 2021

Par ailleurs, la nécessité d'intégrer des critères environnementaux dans nos marchés publics est inscrite dans notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Pour insister sur ce point, nous avons également adopté une délibération baptisée « Métropole exemplaire », qui liste un certain nombre d'actions, dont celle d'intégrer des critères relatifs à la certification du bois dans les marchés publics.

A titre d'exemple, dans le cadre d'un projet de nouveau crematorium, nous avons spécifié dans le CCTP que tous les produits en bois brut devaient être certifiés FSC.

Aurélien SAUTIERE

Etes-vous parvenus à imposer du bois certifié FSC et local ?

Marie ATINAULT

A ce jour non.

Aurélien SAUTIERE

Quelle est la politique d'achat responsable de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole ?

Hélène CRUYENNINCK

RESECO est une association regroupant les acheteurs publics de la région Grand Ouest depuis 2006 et œuvrant en faveur d'une commande publique durable. Elle compte 120 adhérents. Son ambition est de promouvoir et développer l'intégration des dimensions sociales et environnementales dans les achats publics, sans pour autant oublier la dimension économique. Le partage des bonnes pratiques se fait par le biais de tables rondes, de groupes de travail et de guides.

RESECO a lancé un groupe de travail intitulé « intégrer le développement durable dans les achats de bois et de dérivés du bois » en 2011. Bien évidemment, les certifications et les labels ont été identifiés comme des éléments clés dans la rédaction des marchés.

RESECO s'intéresse également aux dérivés du bois (fournitures de bureau et fournitures scolaires, par exemple).

La première des questions à se poser dans le cadre d'un projet d'achat est de savoir si nous avons réellement besoin d'acheter. Par exemple, à Angers, nous avons fait en sorte de réutiliser des poutres en bois que nous avons été contraints de déposer dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'une ancienne patinoire.

Aurélien SAUTIERE

Comment évaluez-vous les connaissances des acheteurs en matière de certification ? Savent-ils se repérer parmi les labels existants ?

Hélène CRUYENNINCK

Le label FSC est reconnu, mais je pense que tout le monde ne sait pas exactement ce qu'il signifie. Un tel label facilite néanmoins l'appropriation de l'achat durable.

Aurélien SAUTIERE

Quelle est la politique d'achat responsable de la ville de Paris ?

Florentin LETISSIER

Le premier Schéma Parisien de la Commande Publique Responsable a été mis en place sous la précédente mandature et nous travaillons actuellement sur la deuxième mouture de ce Schéma. Avec 1,6 milliard d'euros d'achats par an, la Ville de Paris considère qu'elle doit contribuer à structurer des filières vertueuses.

Le Schéma prend en compte des aspects économiques, mais aussi des aspects environnementaux. En ce qui concerne le bois, des spécialistes environnementaux analysent les marchés et participent à leur rédaction. Ils interviennent également pour soutenir les vendeurs. La Ville achète du mobilier en bois, en exigeant que ce bois soit issu de forêts gérées durablement (label FSC, label PEFC). Les marchés prévoient une pondération favorable lorsque les critères environnementaux sont ambitieux.

Aurélien SAUTIERE

Définissez-vous des critères précis au-delà du label ?

Florentin LETISSIER

Nous faisons en sorte de ne pas acheter des essences de bois rare et privilégions le bois produit en France.

III) Les orientations à venir : quelles pistes de travail, quels outils pour des stratégies d'achat performantes à moyen-long terme ?

Jacques CHARRON

La notion d'exemplarité est essentielle. En effet, l'effet « vitrine » permet d'inciter les élus locaux à utiliser du bois local et certifié. Par ailleurs, la dimension économique ne peut pas être occultée. A cet égard, l'outil d'analyse des retombées territoriales permet d'évaluer concrètement les retombées d'un projet.

- Voir [l'outil ART](#) - Analyse de Retombées Territoriales (ART) d'un projet bois de collectivité

Il est également important d'aider les collectivités à rédiger leurs appels à projets. La FNCOFOR s'y emploie.

Nous travaillons avec les représentants de l'Etat et des grandes collectivités sur des dispositifs d'aide et d'éventuelles bonifications si les projets sont réalisés avec du bois local (la DETR, par exemple).

L'usage du bois étant appelé à se développer, il convient de s'assurer que les objectifs de la réglementation environnementale seront respectés, c'est-à-dire que le bois pourra être utilisé dans de bonnes conditions.

Il faut encourager l'usage local du bois, promouvoir les circuits courts, mais aussi rassurer les porteurs de projet en sécurisant les approvisionnements. Voilà qui permet de structurer des filières locales.

- Pour plus d'informations sur l'accompagnement des collectivités dans les marchés publics par région, voir [les guides à destination des élus](#) de la FNCOFOR

Pierre CANNET

Une collectivité peut jouer trois rôles majeurs. D'abord, elle peut faire de ses achats un vecteur de bonne gestion forestière, en exigeant des garanties de durabilité de la gestion forestière, quelle que soit l'origine du bois. Des stratégies à moyen et long terme peuvent permettre de développer et structurer des filières plus locales et responsables, avec une démarche d'investissement, notamment dans le cadre du plan de relance. Il est important de s'appuyer sur des certifications telles que la certification FSC, qui garantissent une gestion durable des forêts, mais il faut que celle-ci se développe encore. Ainsi, les appels d'offres peuvent exiger des « produits certifiés FSC ou équivalents ». La certification peut faire l'objet d'engagements politiques. Cela avait été le cas lors des dernières élections municipales à Paris lors desquelles la candidate victorieuse avait promu la certification FSC.

Deuxièmement, la collectivité peut innover pour assurer une bonne gestion dans ses forêts, en respectant cinq principes (assurer une gestion multifonctionnelle, mettre la biodiversité au cœur de la politique forestière, mettre la forêt et les forestiers en capacité de répondre aux enjeux de la crise climatique, répondre aux attentes de la société, intégrer les forêts dans l'aménagement du territoire).

Enfin, la forêt est un espace vital pour l'humanité. L'action des territoires et des collectivités, au-delà des besoins de consommation locaux, est un moyen de mettre en œuvre une certaine solidarité, par le biais de la coopération décentralisée.

- Voir le rapport « [Forêts françaises en crise](#) », WWF, 2020

Aurélien SAUTIERE

A Paris, quelles tendances entrevoyez-vous ?

Florentin LETISSIER

Les enjeux du bois sont systémiques.

Anne Hidalgo s'était engagée pendant la campagne municipale à ce que du bois issu de forêts gérées durablement selon la norme FSC soit systématiquement utilisé. Tel est bien le cas aujourd'hui.

La Maire de Paris est également engagée dans la diplomatie des villes, par le biais de réseaux tels que le C40. Il est, en effet, très important que nous nous engagions pour les forêts, même si nous n'avons pas nous-mêmes de grande forêt sur notre territoire.

Les constructions en bois sont encouragées, y compris dans notre nouveau Plan Local d'Urbanisme, mais nous nous heurtons à des problèmes de pénurie au niveau de la filière.

Le réemploi de bois existant est également un enjeu important. Nous y travaillons dans les ateliers de la Ville de Paris.

Bettina LAVILLE

Un guide très intéressant a été édité par le WWF et FSC France sur les achats durables de bois.

Je constate qu'il existe un problème de formation au niveau des collectivités. En effet, les enjeux forestiers sont relativement complexes et les services n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour se les approprier. Le besoin de formation est donc immense.

Le problème est le même s'agissant des achats. Pour les achats de bois, le lien avec les fournisseurs locaux n'est pas toujours établi.

De façon générale, il est nécessaire de renforcer le lien entre élus et forestiers.

Au niveau mondial, il existe des enjeux majeurs, mais nous sommes impuissants, concernant ce qui se passe au Brésil, notamment.

La sensibilisation aux situations forestières et aux achats durables est un extraordinaire vecteur pour sensibiliser aux problèmes globaux et mondiaux, donc un facteur de citoyenneté écologique.

Maud LELIEVRE

Nous conseillons aux collectivités de conduire un plan en cinq étapes :

- Participer à l'adaptation de la forêt, préparer les ressources forestières de demain ;
- Garantir une gestion durable ;
- Revoir la consommation des collectivités et soutenir l'évolution de la consommation des habitants ;
- Avoir à l'esprit la valeur de la forêt ;
- Lutter contre les fausses bonnes solutions (les mécanismes de compensation, par exemple).

Pour cela, il est important de s'appuyer sur des experts et des ONG, de tirer parti des expérimentations et d'échanger avec d'autres collectivités. Il convient également de se doter d'indicateurs, puis de valoriser les résultats, pour faciliter le partage d'expériences.

Boris PATENTREGER, Envol vert

L'objectif de la SNDI (Stratégie Nationale de Lutte contre la déforestation importée) est de mettre fin à la déforestation importée dans la commande publique d'ici la fin 2022.

En ce qui nous concerne, nous avons accompagné le gouvernement, pour estimer l'empreinte des achats publics sur la forêt. Nous avons ainsi mis en évidence que le bois et le papier représentent la plus forte empreinte en surface, mais que cette empreinte ne constitue pas le principal risque de déforestation. Une politique cohérente sur les forêts implique de travailler non seulement sur le bois et le papier, mais aussi sur d'autres matières premières, qui ont également un impact sur la forêt.

Dans cette perspective, nous avons lancé le pacte Zéro Empreinte Forêt, composé de 22 mesures et indicateurs que nous proposons de suivre. Nous travaillons également avec le gouvernement sur un référentiel Empreinte Forêt, qui permettrait de mesurer l'empreinte Forêt de différents acteurs.

- Voir le [quizz Empreinte Forêt® d'Envol Vert](#)
- Pour en savoir plus, voir le [site internet d'Envol Vert](#)

Conclusion

Aurélien SAUTIERE

Directeur FSC France

Je tiens à remercier tous les intervenants et participants. Nous vous ferons parvenir la vidéo de ce webinaire, ainsi qu'un compte-rendu.

Avec cette riche matière, FSC France va déterminer ce qu'il convient de faire vis-à-vis des collectivités. Comme l'indiquais Carole Fonta, à ce jour, nous nous sommes concentrés essentiellement sur notre travail auprès des entreprises. Nous ferons en sorte de vous apporter des outils, pour vous aider à mettre en place des stratégies.